

INSCRIPTION DES ETUDIANTS A L'EXAMEN DU BTS

Modalités d'inscription pour la session 2023

Les inscriptions aux épreuves du BTS s'effectuent sur l'application « Cyclades ».

L'application sera ouverte du mercredi 19 octobre 2022 14h00 au 21 novembre 2022 17h00.

Dans un premier temps, l'établissement préinscrit les étudiants sur la plateforme.

Puis des comptes de connexion Cyclades pour les candidats seront créés, édités et distribués aux étudiants afin qu'ils puissent se connecter à leur dossier pour s'inscrire aux épreuves et téléverser les pièces justificatives citées ci-dessous :

Pièces à téléverser par les étudiants :

- Copie de la **carte d'identité ou passeport ou carte de séjour** pour tous les candidats,
- Copie du **diplôme du Baccalauréat obligatoire** (Décret n°2019-215 du 21 mars 2019), pour les candidats scolaires ou apprentis par la voie de la formation initiale,
- Relevé de notes pour les candidats redoublants ou pour ceux demandant des bénéfiques,
- Pour les apprentis, joindre copie(s) du/des contrat(s) d'apprentissage attestant des 1350 heures minimum de formation,
- **Certificat de scolarité des 2 années de formation.**

Tout dossier incomplet sera signalé au candidat par mail.

Les candidats qui font une demande d'aménagement d'épreuves à l'examen (c'est le bureau de la proviseure adjointe qui gère les demandes) **devront** :

- * **cocher le statut « handicapé » lorsqu'ils iront sur leur compte.**

IMPORTANT : à la fin de l'inscription, la confirmation d'inscription est générée sur son espace. La candidature passe de l'état « Pré-inscrit » à l'état « Inscrit ». Le candidat doit **imprimer et signer** la confirmation puis la téléverser sur son compte avec les pièces justificatives.

ATTENTION : les identifiants et mots de passe doivent être **conservés précieusement** car les étudiants en auront besoin jusqu'à l'obtention du diplôme. Ils y trouveront notamment leurs convocations aux épreuves, relevé de notes, etc...

L'inscription complète aux épreuves doit être validée par les candidats avant le **21 novembre 2022.**

Les étudiants auront jusqu'au **1^{er} décembre 2022** pour téléverser les pièces justificatives.

Le secrétariat du pos-bac.